



CIAOSN.



**Dérives
sectaires
en matière
de santé
physique et mentale**

1. Pourquoi ce dépliant ?

Les travaux du Centre ont montré que le domaine du bien-être et de la santé (physique et mentale) constitue un terrain d'action privilégié et une arme de séduction très efficace pour un nombre croissant d'organisations sectaires.

Celles-ci s'adressent en priorité à des personnes physiquement et/ou psychologiquement fragilisées et le plus souvent déçues par la médecine classique, c'est-à-dire la médecine éprouvée scientifiquement.

Lorsque la souffrance résiste aux traitements conventionnels ou que la maladie est incurable, il peut être difficile pour le patient et son entourage de rester indifférents aux promesses de guérison faites par certains groupements ou (pseudo)-thérapeutes.

Devant l'importance de ce problème, le présent dépliant se propose de vous informer sur les dérives sectaires existant en matière de santé en ce qui concerne ses aspects tant physiques que psychologiques et mentaux.

Certaines organisations sectaires abusent d'une conception globale (appelée aussi holistique) de la santé, à savoir qu'on ne peut considérer un symptôme isolé sans prendre en compte la globalité de la personne dans ses dimensions physique et mentale. L'abus réside dans le rejet de la médecine classique qui accompagne parfois ce genre de conception.

Au préalable, il convient aussi de préciser que les médecines non classiques ne sont pas ici critiquées en tant que telles : c'est leur mauvais usage qui est dénoncé. Les techniques et traitements alternatifs ne présentent en effet un réel danger que par l'usage abusif ou exclusif qui en est fait par des organisations sectaires désireuses de recruter de nouveaux membres et de contrôler les moindres aspects de leur vie.

2. Problèmes et controverses

2.1 La santé : un moyen efficace de recrutement

La thématique santé (en ce compris le bien-être et le développement de soi) est devenue un outil de recrutement pour beaucoup d'organisations sectaires. Celles-ci affirment pouvoir répondre aux préoccupations de nos concitoyens en leur offrant une large palette de diagnostics et de traitements plus ou moins « originaux ».

Quelques exemples :

- Témoignages de « guérison » à l'appui, des groupements sectaires attirent de nouveaux membres en prétendant que la voie spirituelle est la seule à pouvoir les guérir des maladies mêmes les plus graves. Les méthodes de « guérison » proposées sont multiples. Certains offrent un enseignement censé permettre au malade de capter un courant guérisseur qui apporte à l'organisme les énergies nouvelles nécessaires pour vaincre la maladie. D'autres proposent, notamment sur Internet, de guérir à distance toute pathologie, allant du nourrisson à la personne âgée, en suggérant au malade de se mettre en réception d'énergie curative. La personne malade est ainsi soustraite à toute forme de suivi médical ;
- Les médecines traditionnelles orientales (médecines ayurvédique, chinoise, ...) et amérindiennes, qui connaissent actuellement une grande popularité, sont, dans certains cas, dévoyées par des groupes peu scrupuleux ;
- De même, la grossesse, la naissance et la petite enfance attisent les convoitises sectaires. Certains groupements s'intéressent à l'enfant avant même sa naissance. Ils conseillent aussi parfois un régime spécifique pour le bébé, voire déconseillent l'allaitement maternel. L'expérimentation du clonage reproductif de l'être humain est également proposée sous couvert d'un message philosophico-religieux qui cache mal des visées mercantiles. Dans le cas de couples fragilisés par des problèmes de fécondité, les espoirs déçus peuvent conduire à des troubles psychologiques graves ;

- Certains parents désespérés par l'hyperactivité de leur enfant sont séduits par la théorie des « enfants indigo ». Cette théorie leur fait miroiter que leur enfant, d'origine « cosmico-divine », souffre plus d'inadaptation à notre monde que d'une maladie qui doit être traitée par des médecins ;
- Des programmes de prévention et de désintoxication en matière de drogue sont présentés dans les milieux scolaires et au cours de conférences. Ces programmes servent de vitrines à certains groupes sectaires désireux de recruter un public cible ;
- La personne cible est invitée à remplir un questionnaire afin de déterminer les traits de sa personnalité et d'identifier ses faiblesses et les facteurs qui la stressent. Le test est conçu de telle façon que peu de gens obtiennent des résultats globalement positifs. La personne testée est alors mise subtilement sous pression afin de suivre une série de cours, toujours plus onéreux, susceptibles de lui apporter un mieux-être. Plus tard, des séances de « purification » peuvent également être proposées, même dans les cas de maladies graves telles que la leucémie et le sida.

Notons également le prosélytisme exercé auprès des médecins et du personnel paramédical, notamment sous la forme de conférences ou de formations. Des groupements sectaires présents au sein des hôpitaux tentent de sensibiliser les patients et le personnel médical à leurs propres théories. Ils démarchent les professionnels de la santé et de la petite enfance et leur laissent des brochures à distribuer dans les salles d'attente ou lors de leurs consultations.

Soulignons enfin les tentatives d'infiltration dans le domaine de l'aide humanitaire, dont l'aide aux victimes de catastrophes.

2.2 La santé des membres d'organisations sectaires

La vie en communauté telle qu'elle est pratiquée dans certains groupes sectaires peut occasionner des problèmes de santé à leurs membres.

Citons parmi d'autres :

- les régimes carencés imposés aux membres dans le but de favoriser leur soumission ;
- le manque de sommeil associé à de longues heures de travail, de prières ou de méditation ;
- l'absence de soins médicaux appropriés ;
- le refus de vaccinations ou de transfusions sanguines.

Ces pratiques sont d'autant plus dommageables lorsqu'elles s'appliquent à des personnes vulnérables telles que des enfants ou des personnes âgées. Dans les cas extrêmes, la privation de soins ou d'aliments peut entraîner des lésions graves irréparables, voire la mort.

Il arrive que le groupe impose son propre système de soins sous l'autorité d'un médecin, membre de l'organisation, qui cautionne les traitements proposés.

Signalons aussi les pathologies mentales observées chez un certain nombre de membres et d'ex-membres : dépressions, angoisses, sentiment de persécution et surtout séquelles psychologiques.

2.3 Des recettes de guérison non éprouvées scientifiquement : Un danger pour la santé publique

Une organisation sectaire devient réellement dangereuse lorsqu'elle dissuade ses membres malades, voire leur interdit de suivre un traitement médical en dehors du groupe.

Le patient adulte a bien évidemment le droit de refuser tout traitement médical en connaissance de cause. Toutefois, des organisations sectaires profitent souvent d'un moment de fragilité pour encourager, plus ou moins subtilement, le malade à préférer d'autres « traitements » à la médecine classique.

Les nombreux témoignages de « guérison » et la représentation négative de la médecine classique (agressive, trop technique et manquant d'humanité) créent chez certains membres une attitude méfiante vis-à-vis du corps médical.

Des groupes vont jusqu'à affirmer l'impossibilité de bénéficier de la puissance de la guérison divine ou spirituelle si le membre suit en même temps un traitement médical conventionnel. Les pratiques de santé de ces groupements sont souvent basées sur l'acceptation mal comprise d'une vérité révélée ou de forces surnaturelles. Le monde extérieur est diabolisé. Le pouvoir divin du leader est représenté comme étant largement supérieur à celui du médecin. Il se présente même souvent comme la preuve vivante de l'efficacité de ses méthodes de guérison.

L'absence de guérison devient alors la conséquence du « manque de foi » du membre et/ou de son entourage, qui ne suit pas les préceptes du groupe, fait preuve de scepticisme ou ne verse pas une dîme suffisante.

En retardant inutilement le diagnostic de la maladie, ces groupes font perdre au malade un temps précieux, ce qui réduit ses chances de guérison.

Les traitements proposés sont souvent dépourvus de toute valeur scientifique. Ils ne sont guère plus efficaces qu'un banal placebo. Si une majorité de malades guérissent spontanément, il existe aussi des maladies graves pour lesquelles les conséquences de tels choix peuvent être particulièrement dramatiques. **Ainsi, certaines pratiques « médicales » aberrantes appliquées en remplacement de traitements conventionnels peuvent entraîner des morts prématurées.**

Ces questions ne concernent évidemment plus le simple débat entre médecine classique et médecine non éprouvée. Il s'agit d'un rejet net de la médecine qui peut relever de la non-assistance à personne en danger.

2.4. Éventail d'offres de psychothérapies et de thérapies spirituelles

L'individu est parfois déstabilisé face à une société anonyme, globalisante et extrêmement compétitive. La famille et les institutions politiques, religieuses et scientifiques, en ce compris médicales, ne constituent plus forcément les piliers qu'ils étaient auparavant. Les grandes traditions religieuses perdent aujourd'hui du terrain au profit d'une spiritualité plus morcelée et individualisée.

En quête de sens ou de repères, certaines personnes cherchent à trouver un nouvel équilibre.

Face à cette demande grandissante, l'offre s'emballe et lorsque l'espoir d'un mieux-être n'est pas rencontré auprès des professionnels de la santé mentale, la personne peut être tentée de se tourner vers des pseudo-accompagnants, psychothérapeutes autoproclamés sans aucune formation reconnue. N'importe qui peut en effet se déclarer psychothérapeute, le titre n'étant actuellement pas protégé par la loi. La société manque d'outils légaux pour exercer un contrôle sur la qualité des soins de santé mentale et sanctionner les éventuelles dérives. Celles-ci peuvent prendre diverses formes et accroître la vulnérabilité du patient. Le pseudo-thérapeute peut ainsi exercer une emprise qui lui permettra de satisfaire un intérêt personnel (financier, affectif, sexuel, ...).

Quelques exemples :

- Des « thérapeutes » peuvent être tentés d'imposer au patient leur propre interprétation du sens de son mal-être, voire de sa maladie. Selon eux, la maladie est uniquement due à un stress psychologique dont l'identification permettra la guérison totale. Tout le travail thérapeutique consistera dès lors à amener la personne qui consulte à prendre conscience du stress à l'origine de sa souffrance, en se passant des traitements médicaux classiques, ce qui, dans certains cas, peut représenter un véritable danger pour le malade;
- Certains « thérapeutes » induisent chez les personnes qui les consultent de faux souvenirs. Par suggestion, ils leur font croire que certains événements traumatiques leur sont arrivés et que ces événements sont à la base des problèmes pour lesquels ils consultent. Lorsque ces événements impliquent un proche, comme dans le cas d'accusations d'ordre sexuel, les conséquences relationnelles peuvent être désastreuses. Dans certains cas, ces séances thérapeutiques sont même aussi l'occasion d'abus sexuels par le « thérapeute »;

- D'autres encouragent une dépendance affective exclusive à leur égard. Les séances vont alors se multiplier en fréquence et dans le temps. Le patient perd petit à petit son autonomie et est encouragé à rompre tout contact avec sa famille et ses amis;
- Dans les cas extrêmes, des personnes peuvent même se retrouver totalement engagées dans une communauté thérapeutique où le responsable impose sa loi sur tous les aspects de leur vie (vie intime, sentimentale, communautaire, etc.) ;
- Lors de séances thérapeutico-spirituelles, les participants sont amenés à accélérer leur rythme respiratoire, provoquant ainsi une hyperventilation, ce qui perturbe le fonctionnement normal du cerveau et met le participant dans un état second. Le « thérapeute » interprète alors de manière libre et parfois très inventive ce qu'est en train d'expérimenter le participant. Cette pratique peut avoir des conséquences dommageables étant donné les déséquilibres physiologiques qu'elle entraîne ;
- Des plantes (Ayahuasca, Iboga) peuvent être utilisées lors de séances psycho-spirituelles afin de provoquer chez la personne les consommant, des « états de conscience modifiés », allant jusqu'à l'expérience d'hallucinations. En cas d'accompagnement déficient ou de contre-indications, l'usage de ces plantes n'est pas exempt de risques. Il peut aussi rendre la personne plus vulnérable à une influence abusive ;
- Un seul et même accompagnement allie parfois des approches psychologique, physique, religieuse ou spirituelle, ce qui induit une confusion des rôles. Si le patient doit être écouté dans tout ce qu'il confie, il n'est pourtant pas indiqué d'y répondre autrement que dans le cadre strict de cette thérapie.

3. Que faire lorsque la santé est en jeu ?

Posons-nous les questions suivantes :

1. Quelles sont les qualifications officielles du praticien? Fait-il exagérément étalage de ses « diplômes »? Est-il inscrit dans une organisation professionnelle?
2. Les méthodes de diagnostic et les traitements appliqués sont-ils reconnus? Le praticien met-il en avant sa seule expérience en guise de preuve?
3. La thérapie proposée exclut-elle ou non toute autre forme de traitement conventionnel?
4. Quel est mon état de santé réel après quelques séances de traitement? Une amélioration est-elle perceptible et est-elle due à ce traitement?
5. Le praticien me demande-t-il de suivre un régime alimentaire susceptible d'être carencé ou d'adopter un rythme de vie inadapté (veilles, longues méditations, ...)?
6. Le praticien sort-il de son rôle de soignant?
7. Les pratiques ou promesses de guérison sont-elles crédibles ou excessives ? Donnent-elles lieu à des honoraires démesurés? La durée de la séance thérapeutique est-elle anormalement longue?

En cas de doute, il s'agit de vérifier le statut et la qualité du praticien.

- S'il est médecin, demander l'avis d'un autre médecin. Si nécessaire, s'adresser au service de médiation fédéral «droits du patient»⁽¹⁾ ou encore porter plainte auprès de l'Ordre des médecins ou de la police.
- S'il n'est pas médecin, et que vous estimez être victime d'une infraction, informer la police. Il pourrait en effet être question d'exercice illégal de l'art de guérir, privation volontaire d'aliments ou de soins adéquats, non-assistance à personne en danger, homicide ou lésion corporelle involontaire...


(1) cf. la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient (Moniteur belge du 26 septembre 2002, 2ème édition). Cette loi prévoit le droit du patient à la prestation de services de qualité, le libre choix du praticien professionnel, le droit à l'information relative à l'état de santé personnel, le droit au consentement à toute intervention du praticien professionnel, ainsi que des droits concernant le dossier du patient et la protection de la vie privée, et celui d'introduire une plainte auprès du service de médiation compétent. Le patient peut toujours se faire assister par une personne de confiance de son choix.

4. Adresses utiles

Le CIAOSN se tient à votre disposition pour vous informer plus amplement sur ces matières et sur vos droits.

Une liste des contacts utiles figure sur notre site Internet dans la rubrique publications – dépliants.

Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles

 Rue Haute, 139 (3ème étage)
1000 Bruxelles

Tél. 02/504.91.68 - Fax 02/513.83.94
www.ciaosn.be - info@ciaosn.be